



**Procès verbal de la réunion  
du Conseil municipal  
Du 08 février 2024 à 19h30**

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 février, à dix-neuf heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER  
Christiane, Maire. Date de convocation : jeudi 1<sup>er</sup> février 2024.

**Etaient présents** : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, M. Journet Jérôme, Mme Khadir Dallila, Mme Lang Marie, Mme Sack Caroline, M. Staiger Antoine, M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique. **Absents excusés** : Mme Tanchon Lydie (pouvoir à Mme Sack) ; M. Rigaud-Modelin Romain (pouvoir à M. Staiger). M. Pierre WATIER est élu secrétaire de séance.  
**Nombre de Conseillers** : en exercice :11, Présents : 9.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.  
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

**I. Délibérations :**

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2024-xx**  
Maison Percevaux.

Devant les désaccords affichés au sein du conseil municipal, Mme le Maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour ; fera faire une estimation de l'ensemble immobilier et inscrira à nouveau cette délibération, sous quatre mois, à un prochain conseil municipal. La numérotation des délibérations suivantes est revue en conséquence.

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2024-07**  
Enfouissement des réseaux secs.

Après avoir pris connaissance de l'enquête citoyenne, qui, sur la base d'une chiffrage estimatif réalisé par le Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie, a plébiscité ce projet : 81,23% de participation et quasi-unanimité des habitants pour « favorable » et « très favorable » ; du compte-rendu de la commission travaux élargie et des explications fournies par Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le lancement de l'étude de la tranche Eglise-Four

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION N°2024-08**  
Eclairage Public solaire autonome.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la commission travaux et des explications fournies par Mme le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan d'implantation des lampadaires solaires, la recherche de subventions et le lancement d'une MAPA.

**II. Questions diverses**

**Exposé des différentes possibilités pour les Gîtes :** Madame la 2<sup>e</sup> adjointe expose la situation actuelle des gîtes, des difficultés rencontrées et des solutions possibles. Le conseil municipal est invité à réfléchir aux différents scénarii. Lors d'une prochaine réunion, le Conseil Municipal sera invité à mesurer les différentes possibilités afin de prendre la décision la plus adaptée.

**La séance est levée à 21h  
Ontex le 08 février 2024**

**Le secrétaire de séance,**

**Pierre WATIER**

**Le Maire,**

**Christiane CARRIER**

